



Principes déontologiques

(Juin 2009)

Préambule

Ces principes orientent chacun des animateurs du réseau dans le cadre de son activité. Ils sont l'expression actuelle de leur réflexion éthique commune.

Ces principes s'appliquent aux domaines suivants :

Respect de la personne

Les animateurs respectent :

- la sphère personnelle, privée et professionnelle,
- la liberté d'expression d'opinion, de valeurs, de croyances et
- les contextes sociaux et professionnels dans lesquels s'inscrit chaque situation.

Secret de la fonction

Les animateurs traitent confidentiellement les informations qui leur sont confiées dans le cadre de leurs relations professionnelles.

La transmission d'informations confidentielles n'est possible que si l'intérêt des personnes le justifie et avec leur autorisation explicite.

Les animateurs veillent à ce que tout document contenant des informations confidentielles soit protégé et son accès par des tiers réservé.

Compétences

Les animateurs maintiennent et développent leurs connaissances par la formation continue.

Ils limitent leur activité à leur champ de compétences.

Ils peuvent collaborer avec des spécialistes, à la demande de la personne concernée.

Ils refusent les démarches professionnelles qui sont contraires aux principes déontologiques.

Les animateurs confrontés à un conflit de loyauté opposant leurs devoirs à leurs engagements déontologiques, prennent une décision de manière autonome.

En cas d'entrave à leur activité, les animateurs s'en réfèrent au réseau d'animation pédagogique.

Relations professionnelles

Les animateurs s'engagent à établir des relations professionnelles claires et sincères avec les personnes concernées.

Ils respectent la dignité et l'intégrité des personnes avec lesquelles ils sont en relation professionnelle.

Ils veillent particulièrement à respecter le droit des personnes à se déterminer et à être responsables d'elles-mêmes.

Ils donnent des informations franches et précises sur les possibilités et les limites de leurs démarches.

Chaque animateur s'engage à respecter ces principes déontologiques et à les faire connaître à ses partenaires.